

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 février 2010**

Décision n° **B-2010-1392**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Acquisition du volume n° 2 d'un tènement immobilier situé 23, rue de la Corderie et appartenant à la SACVL

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er février 2010

Compte-rendu affiché le : 9 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Bouju, Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.).

Absents non excusés : MM. Charrier, Charles, Rivalta.

**Bureau du 8 février 2010****Décision n° B-2010-1392**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Acquisition du volume n° 2 d'un tènement immobilier situé 23, rue de la Corderie et appartenant à la SACVL**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL) est propriétaire du volume n° 2, dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 6 de la section BK, d'une superficie de 266 mètres carrés et située 23, rue de la Corderie à Lyon 9°.

Il est constitué par une parcelle de terrain nu.

Ce volume est issu d'un état descriptif de division en date du 21 février 1994, établi lors de la vente du tréfonds au profit du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral), pour le prolongement de la ligne D du métro.

La Communauté urbaine est propriétaire de diverses parcelles de terrain nu en plein cœur de l'îlot Roquette. Dans le cadre de l'aménagement de cet îlot, il paraît opportun d'acquérir le volume dont la SACVL est propriétaire.

Aux termes du projet d'acte, la SACVL accepterait de céder le bien lui appartenant au prix de 636 000 €, admis par France domaine et libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit projet d'acte ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le projet d'acte concernant l'acquisition du volume n° 2 d'un tènement immobilier situé 23, rue de la Corderie à Lyon 9° et appartenant à la SACVL.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée - opération n° 1 755 le 11 janvier 2010, pour la somme de 15 000 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 824 - opération n° 1 755, à hauteur de 636 000 € pour l'acquisition et de 8 000 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2010.**